

Cher(e)s Président(es), cher(es) Directeur(trices), cher(e)s Responsables arbitrage,

Nous espérons que la coupure estivale vous aura permis de vous ressourcer pour préparer cette rentrée au mieux dans votre club. La saison s'annonce riche en événements nécessitant des officiels de l'arbitrage, domaine qu'il est conseillé de préparer également dès la rentrée pour éviter des difficultés en cours d'année... Ce courrier vous donnera quelques informations sur l'arbitrage et le juge-arbitrage dans le département, notamment les besoins en officiels et la nouvelle organisation des formations de niveau 1 (A1, JAT1, JAE1, JAP1).

- Constats / Besoins

Le Comité des Hauts-de-Seine a un nombre conséquent d'arbitres et de juges-arbitres, mais un faible pourcentage d'entre eux officie réellement (cf. tableau ci-dessous). **Quelques clubs ont été sanctionnés**, lors des Championnats par équipe, d'un point de pénalité avec sursis pour cette nouvelle saison, en raison d'un manque d'arbitres qualifiés. Des clubs ont également dû annuler leur tournoi par manque de JAT. D'autres ne peuvent pas inscrire d'équipe dans certaines divisions car ils n'ont pas de JAE... Compte tenu du niveau élevé de nos équipes (notamment 32 équipes séniors en Championnat de France), ce ne sont **pas moins de 180 rencontres se déroulant dans le département cette saison qui devront avoir un JAE** (chacune d'entre elles devant avoir également des arbitres ou superviseurs...).

	Arbitres	JAE	JAT
Nombre sur les listes du 92	840	312	357
ayant officié au cours de la saison 2022	130 (15,5 %)	38 (12,2 %)	95 (26,6 %)

Les besoins sont donc grands : il est indispensable de former de nouveaux officiels, mais également de « bien » les former. En effet, les taux de réussite des qualifications de niveau 2 (gérées par la CRA - Ligue Ile-de-France) sont très faibles, certes en raison d'une volonté de qualité, mais aussi d'une formation des niveaux 1 pas assez exigeante jusqu'à maintenant. La Commission Départementale d'Arbitrage (CDA – Comité des Hauts-de-Seine) est convaincue qu'il est possible d'associer quantité et qualité, en proposant des formations plus complètes, en ayant ses membres disponibles pour accompagner au mieux, et en développant une approche bienveillante pour limiter les abandons...

- Nouvelle organisation des formations pour la saison 2022/2023

Toutes les formations de niveau 1 se composent d'une phase de e-learning, d'une phase de formation en présentiel (sauf JAP1), et d'un examen. Pour s'inscrire à une formation, les candidats doivent remplir une fiche d'inscription (en pièce jointe de ce courrier) à renvoyer à Florence Malet (comite.hautsdeSeine@fft.fr) et l'accompagner d'un règlement de 15€. En cas d'échec à l'examen, les candidats pourront se représenter gratuitement sur la prochaine session au cours de la même saison. Vous trouverez ci-dessous l'organisation et calendrier pour chacune des qualifications (d'autres sessions pourront être ouvertes selon la demande) :

A1 (arbitre de chaise niveau 1)

Une fois le e-learning terminé, le candidat choisira une des 6 sessions ci-dessous (nombre de places limité), durant laquelle il sera évalué (match officiel). Une courte séance en visio aura lieu un soir avant l'examen. **Les clubs souhaitant recevoir une des sessions** ci-dessous (animées par un formateur du Comité) peuvent se proposer auprès de Younès.

Session 1	Dimanche 30/10/22 – à Bagneux (secteur sud)	Session 4	(en attente des retours des clubs)
Session 2	Samedi 17/12/22 – au TCBB (secteur centre)	Session 5	(en attente des retours des clubs)
Session 3	(février – secteur nord)	Session 6	(en attente des retours des clubs)

JAT1 (juge-arbitre de tournoi niveau 1 – ouverture du e-learning le 10 octobre 2022)

Une fois le e-learning terminé, le candidat devra suivre 3 séances en présentiel qui se dérouleront au Comité des Hauts-de-Seine à Rueil-Malmaison aux dates ci-dessous (matin), puis obtenir une note suffisante à l'examen.

Session 1	Séance 1 – Samedi 19/11/22	Session 2	Séance 1 – Dimanche 12/03/23
	Séance 2 – Dimanche 27/11/22		Séance 2 – Dimanche 19/03/23
	Séance 3 – Dimanche 04/12/22		Séance 3 – Dimanche 26/03/23
	Examen – Dimanche 11/12/22		Examen – Dimanche 02/04/23

JAE1 (juge-arbitre de rencontre par équipe niveau 1)

Une fois le e-learning terminé, le candidat devra suivre 1 séance en présentiel au Comité des Hauts-de-Seine à Rueil-Malmaison aux dates ci-dessous (matin), puis obtenir une note suffisante à l'examen. Pour valider définitivement sa qualification, **il devra juge-arbitrer une rencontre officielle (non indemnisée) en étant accompagné par un JAE qualifié.** Cette nouvelle disposition vise à limiter les craintes des JAE obtenant leur qualification mais n'officiant jamais ensuite : ils auront ainsi une première expérience encadrée, leur permettant de prendre confiance et de continuer à officier.

Session 1	Séance – Dim 27/11/22	Session 2	Séance – Dim 05/02/23	Session 3	Séance – Dim 19/03/23
	Examen – Dim 11/12/22		Examen – Dim 19/02/23		Examen – Dim 02/04/23
	Rencontre au choix		Rencontre au choix		Rencontre au choix

JAP1 (juge-arbitre de padel niveau 1)

Une fois le e-learning terminé, le candidat se verra proposer une date d'examen à distance, en visioconférence.

Autres qualifications

- Au cours de la saison, la CDA a également prévu de proposer des sessions de formation (gratuites) d'une demi-journée concernant la supervision (non-certifiante). Le calendrier sera diffusé sur le site internet du Comité et sur les sphères C'Tennis dédiées à l'arbitrage. **Nous vous encourageons vivement à motiver vos arbitres à suivre cette formation « supervision » qui peut, dans certaines divisions, vous permettre de palier une insuffisance d'arbitres !**
- La Ligue propose régulièrement des formations de juge de lignes, ouverte à tous les licenciés (déjà A1 ou non).

- Actions proposées aux clubs

Compte tenu de ces informations, la CDA préconise aux clubs :

- 1) D'inciter le corps enseignant à proposer des actions précises visant l'arbitrage** : au sein de l'école de tennis principalement, du centre de compétition également (en ayant à l'esprit que ce public risque de participer aux compétitions et donc ne pas être disponibles quand le club en a besoin...), voire des cours collectifs adultes (au moins en informant des différentes fonctions : arbitre, juge de ligne, JAT, JAE). La découverte dès le plus jeune âge pourra sans doute vous permettre de proposer des candidats naturels aux différentes formations.
- 2) De prendre en charge financièrement la formation de ses adhérents** : cela permet au licencié de se sentir reconnu par son club, et il se sentira peut-être « redevable » lorsque le club aura besoin de lui.
- 3) D'accompagner ses candidats (A1 principalement) dans le suivi du e-learning**, en organisant une demi-journée au sein du club avec l'aide du référent arbitrage ou d'un officiel du club.
- 4) D'organiser le déplacement de ses candidats** sans voiture jusqu'au lieu de la formation ou de l'examen. Si le club présente beaucoup de candidats, il peut être intéressant de se proposer pour accueillir une session.
- 5) De prendre des initiatives pour valoriser ses arbitres**, en complément de l'indemnité financière qu'il leur verse (réduction de cotisation, tenue d'arbitre, place pour Roland Garros...) : la grille d'indemnités de référence établie par la CDA (disponible sur le site internet du Comité – préconisations que les clubs ne sont pas obligés de suivre) n'est pas toujours suffisante pour « motiver » !
- 6) De proposer à ses officiels des occasions de s'entraîner** : sur des matchs libres, des TMC, des animations...

- Informations diverses

- **Des sphères C'Tennis ont été créées** pour chaque qualification (A, JAT, JAE) et ont pour but de faciliter les communications et les recherches d'officiels pour les clubs. Pour qu'elles soient efficaces, il est essentiel qu'un maximum d'officiels les rejoigne. N'hésitez pas à diffuser cette information dans votre club !
- Lors de cette nouvelle saison, il sera proposé aux candidats niveau 2 un accompagnement par la CDA, afin de les aider à répondre aux exigences de la CRA et augmenter ainsi leur chance de succès.
- Si vous ne l'avez pas fait, **merci de transmettre à Florence Malet le nom et coordonnées de votre référent arbitrage.**
- Pour toute demande complémentaire liée à l'arbitrage ou juge-arbitrage, vous pouvez contacter Florence Malet (secrétaire - comite.hautsdeSeine@fft.fr), Sébastien Magne (Président de la CDA – sebastien.magne@fft.fr), Younès Smahi (responsable du pôle Arbitres – arbitrage.hds@gmail.com), Christophe Bonnamy (responsable du pôle JAE – bonnamychristophe@yahoo.fr), Bernard Joubert (responsable du pôle JAT – bernard.joubert@fft.fr).

Nous vous remercions de la promotion de l'arbitrage que vous ferez auprès de vos adhérents et vous souhaitons une belle saison,

La Commission Départementale d'Arbitrage du comité des Hauts-de-Seine